



PREMIER MINISTRE
COMMISSARIAT GENERAL A L'INVESTISSEMENT

Le commissaire général

Paris, le 3 janvier 2017
N° 003/CGI/LS/

Objet : rapport de la mission IGF sur l'évaluation des procédures d'évaluation socio-économique des projets d'investissements publics (décembre 2016)

Le décret d'application de l'article de loi prévoyant la généralisation de l'évaluation socio-économique a prévu une évaluation triennale de cette procédure. À la demande du CGI, l'Inspection Générale des Finances (IGF) s'est mobilisée pour réaliser une évaluation indépendante ; pour celle-ci le CGI, France Stratégie les ministères concernés, des établissements publics et des contre-experts ont été mis à contribution.

Le rapport montre que le CGI a su être efficace malgré des moyens réduits pour mettre en place l'inventaire et la contre-expertise prévus par la loi. La qualité des contre-experts et des rapports de contre-expertise est reconnue.

Selon l'Inspection générale, pour trouver sa juste place, le principe de l'évaluation socio-économique doit maintenant être conforté par des actions qui ne relèvent pas du CGI :

- Clarification du périmètre par l'adoption d'une circulaire
- Travail méthodologique transverse et sectoriel (France Stratégie)
- Structuration du processus de décision

Le rapport ne comporte aucune critique majeure et prend clairement position pour maintenir l'usage de l'évaluation socio-économique. Il est de nature à aider le CGI à faire progresser l'évaluation socio-économique dans son rôle d'éclairage de la décision publique.

Le rapport note que certains investissements financés par le Programme des Investissements d'Avenir (PIA) n'ont pas été portés sur l'inventaire. Le CGI prendra les mesures correctrices nécessaires. En revanche et après vérification scrupuleuse, tous les projets financés par le PIA qui, selon les règles appliquées aux ministères, relevaient d'une contre-expertise ont bien été repérés et contre-expertisés en assurant une étanchéité avec les processus de décision du PIA (pour le plateau de Saclay : AgroParisTech, ENS Cachan, Institut Mines Telecom, Bâtiment A de l'École Centrale Paris, pôle Biologie-Pharmacie-Chimie de l'Université Paris Sud ainsi que restauration et aménagement du Grand Palais et 2 projets régionaux de couverture Très Haut Débit). Des contre-expertises ont même été réalisées pour des projets susceptibles de ne pas atteindre le seuil de contre-expertise (réseau de chaleur par géothermie pour le plateau de Saclay, MicroCarb et augmentation de puissance du supercalculateur de Météo France). Dès lors, les remarques faites sur ce point dans le rapport sont sans objet.

De façon générale, le CGI apportera des réponses précises aux recommandations qui lui sont directement adressées (complétude de l'inventaire, exigences minimales du contenu d'un dossier d'évaluation socio-économique, cadrage plus explicite des objectifs des rapports de contre-expertise, publication plus large des rapports de contre-expertise et des avis du CGI) et s'attachera à faire aboutir les recommandations qui impliquent d'autres institutions.



Louis SCHWEITZER